

Port de Normandie, le 17 avril 2023

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### *Raccordement électrique à quai : c'est parti !*

---

**En 2030, le raccordement électrique à quai de certains navires sera obligatoire afin de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ports de Normandie souhaite anticiper en proposant ce service aux compagnies ferries et de croisière dès 2027 dans l'ensemble de ses 3 Ports.**

Dans un contexte de lutte contre le changement climatique, la Commission Européenne a présenté un ensemble de propositions législatives qui visent à atteindre la neutralité carbone en 2050 et à tenir l'objectif de réduction des gaz à effet de serre de 55 % en 2030 (par rapport à 1990). L'obligation de branchement électrique à quai pour certains navires (notamment les Ferries et navires de croisière qui séjournent plus de deux heures) à partir de 2030 va permettre, entre autres, d'y contribuer (règlements FuelEU Maritime, AFIR).

Dans ce contexte, Ports de Normandie a pris les devants en signant, dès octobre 2021, un partenariat avec EDF en vue d'établir une feuille de route permettant de faire face à ces obligations, voire de les anticiper. Une première étude a ainsi été réalisée qui a permis de :

- Lister les terminaux soumis aux obligations citées ci-avant
- Étudier la faisabilité d'un raccordement électrique des quais concernés
- Estimer les besoins en puissance électrique et les coûts associés

Suite à cette étude, les élus de Ports de Normandie ont décidé, le 13 avril 2023, de donner le top départ de ce chantier. Ils ont ainsi voté une enveloppe budgétaire de 900 K€ afin de mener les études techniques et réglementaires nécessaires en vue de l'alimentation électrique :

- Des postes 2, 4 et 6 du Port de Cherbourg qui sont dédiés aux ferries (300 K€)
- Du Quai de France sur Port de Cherbourg où sont amarrés les navires de croisière (150 K€)
- Du poste ferries du Port de Caen-Ouistreham (150 K€)
- Du Quai Gaston Lamy où s'amarront, dans le Port de Caen-Ouistreham, les navires de croisière (150 K€)
- Du poste ferries du Port de Dieppe (150 K€)

« Au-delà des études qui sont indispensables, nous venons de fixer un calendrier clair : les travaux devront débuter dès 2024, port après port, quai après quai, de manière qu'en 2027, soit 3 ans avant l'obligation réglementaire, Ports de Normandie puisse proposer ce service aux compagnies ferries et croisière sur l'ensemble de ses 3 ports. C'est en mêlant ambition et pragmatisme que l'on peut faire avancer la lutte contre les changements climatiques. En voici un exemple très concret ! » a commenté Hervé Morin, Président de la Région Normandie et de Ports de Normandie, au cours du Comité Syndical.

---

## **À PROPOS DE PORTS DE NORMANDIE**

*Propriétaire et gestionnaire des ports de Caen-Ouistreham, Cherbourg et Dieppe, Ports de Normandie ce sont : 6 000 emplois directs et indirects / 435 M€ investis en Normandie depuis sa création en 2007 / 100 ha dédiés aux Energies Marines Renouvelables, une base de maintenance à Caen-Ouistreham et une autre à venir sur Dieppe / 2 millions de passagers transmanche par an / 6.5 millions de tonnes de marchandises par an / Près de 60 escales croisières par an et plus de 100 000 croisiéristes / 3 200 anneaux de plaisance, un port à sec et 33 000 nuitées-7500 visiteurs par an / + de 12 000 T de poissons soit 1/3 du tonnage pêche déclaré en Normandie / + de 300 mises à sec/an.*

*Ports de Normandie est le fruit de l'alliance de la Région Normandie, des départements du Calvados, de la Manche et de Seine Maritime et des Agglomérations de Caen la Mer, Le Cotentin et Dieppe Maritime, au service du développement économique de leurs territoires. Retrouvez toutes les informations à propos de Ports de Normandie sur [portsdenormandie.fr](http://portsdenormandie.fr)*

**Contacts presse :** Marie-Agnès Gérin 06 71 90 70 87 – [marie-agnes.gerin@portsdenormandie.fr](mailto:marie-agnes.gerin@portsdenormandie.fr) ou Anne Pétri-Maillard 02 31 53 64 53 / 06 23 50 48 99– [anne.petri-maillard@portsdenormandie.fr](mailto:anne.petri-maillard@portsdenormandie.fr)